

Gazette du Palais

Directeur honoraire : Jean-Gaston Moore
Président : François-Xavier Charvet
Directeur de la publication : Pierre-Yves Romain
Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
Rédacteur en chef adjoint : Iris Joussea
Rédacteurs : Catherine Berlaud,
Philippe Graveleau, Marie Rajchenbach
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17
Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60
Courrier : redactiongp@lextenso-editions.fr

Tarifs 2015

* Prix TTC au n°
Abonnés : n° normal : 1,70 € - n° spécial : 15 €
Non abonnés : n° normal : 3,10 € - n° spécial : 26 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 334,89 € TTC
Recueils + table seuls : 362,46 € TTC
Journal, recueil + table : 487,02 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 389 €
Journal, recueil + table : 605 €

CCP Paris 213-93 J

Éditeur : LA GAZETTE DU PALAIS – SOCIÉTÉ DU HARLAY
SA au capital de 98 460 €
Président : François-Xavier Charvet
Directeur Général : Pierre-Yves Romain
12, place Dauphine 75001 Paris

Internet : www.gazettedupalais.com
Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097
ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Direction artistique : Agences Louisiane et Samarcande

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso-editions.fr
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

Actualité

3

Doctrine

- Le règlement amiable des litiges après l'ordonnance du 20 août 2015
par Stéphane PIÉDELIEVRE sous Ord. n° 2015-1033, 20 août 2015 et D. n° 2015-1382, 30 oct. 2015

4

Jurisprudence

- Pas de conciliation pour la caution
note par Alicia MÂZOUZ sous Cass. com., 13 oct. 2015
- Incidence de la faute de l'hôpital à l'origine d'une perte de chance de subir un accident médical non fautif indemnisable par l'Oniam
conclusions par Céline CHAMOT sous CAA Marseille, 2^e ch., 4 juin 2015
- L'accord de partage successoral au nom d'un enfant mineur est une mesure relative à la responsabilité parentale
note par Elisa VIGANOTTI sous CJUE, 3^e ch., 6 oct. 2015
- Renouvellement du passeport de l'enfant et compétence en matière de responsabilité parentale : précisions importantes de la CJUE
note par Elisa VIGANOTTI sous CJUE, 3^e ch., 21 oct. 2015
- Chronique de jurisprudence du Conseil d'État contentieux administratif et Convention européenne des droits de l'Homme
par Mattias GUYOMAR
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU
- Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD

9

12

21

22

24

30

33

37